

Monsieur le Commissaire-enquêteur
Angers Loire Métropole
BP 80011
49020 Angers Cedex 02

Paris, le 15 mars 2024

À l'attention de Monsieur Gérard DUHESME

*Objet : modification n° 1 du règlement local de publicité intercommunal
Enquête publique*

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Les entreprises adhérentes de l'Union de la Publicité Extérieure (UPE), syndicat professionnel regroupant les principaux opérateurs de ce secteur d'activité, ont pris connaissance avec une grande inquiétude du projet modification n° 1 du règlement local de publicité intercommunal (RLPi) d'Angers Loire Métropole soumis à actuellement enquête publique par délibération du Conseil de Communauté du 9 janvier 2024.

En effet, ce projet de modification du RLPi est manifestement contraire au principe de conciliation auquel tout RLP(i) doit répondre et qui est pourtant imposé par le code de l'environnement. Un RLP(i) est à la fois un acte administratif réglementaire et un acte prescrivant des règles qui s'imposent aux sociétés locales d'affichage et aux enseignants. A cet effet, il doit concilier de manière optimale les objectifs de protection du cadre de vie du territoire et le dynamisme économique et commercial des acteurs locaux dans le strict respect de la liberté d'expression.

De plus, un RLPi doit être aisément compréhensible et source de sécurité juridique. Or, ce projet de modification complexifie davantage la réglementation locale à destination, notamment, des commerçants de la Métropole.

C'est pourquoi, nous vous présentons nos demandes d'aménagements réglementaires afin qu'un compromis satisfaisant puisse permettre à chacune des parties prenantes de trouver un juste équilibre.

Vous trouverez, joint au présent courrier, un dossier de présentation formulant nos différentes propositions.

En espérant que vous comprendrez le bien-fondé de notre démarche, je vous prie de recevoir, Monsieur le Commissaire-enquêteur, mes salutations distinguées.

Stéphane DOTTELONDE
Président de l'UPE



PJ : dossier de présentation